Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 28 (1920)
Heft: 12

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

président, M. le Dr Chatelanat, ont fait les honneurs de leur création avec la plus gracieuse amabilité.

Et c'est avec le souvenir de la plus cordiale hospitalité que les sociétaires ont quitté Montreux.

CHRONIQUE

Le 6 novembre, dans la salle du Sénat de l'Université de Lausanne, la *Société du Musée romand* s'est réunie en assemblée générale sous la présidence de M. Auguste Barbey, pour se prononcer sur l'acceptation du legs magnifique du regretté châtelain de La Sarra, Henri de Mandrot. Dans son rapport présidentiel, M. Barbey a rendu un chaleureux hommage de reconnaissance au donateur, qui fut aussi le fondateur et le premier président de la Société, et il a rappelé aussi la mémoire de l'éminent doyen du Comité: William Cart. « Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, ajoute M. Barbey, pour mener à bien l'œuvre patriotique entreprise par Henri de Mandrot, et nous avons une obligation à remplir vis-à-vis de lui : exécuter fidèlement ses volontés testamentaires ». Depuis sa dernière réunion, le Comité a reçu plus de cinquante demandes d'admission. Tous ces candidats, dont les noms sont soumis à l'assemblée, sont reçus au sein de la Société.

La parole est ensuite donnée à M. Aloïs de Meuron, avocat, qui, au nom du Comité, expose la situation de propriété du Château de La Sarra et fait connaître les propositions du comité en ce qui concerne l'acceptation du legs de Mandrot. Le comité propose à l'assemblée générale de l'autoriser : 1. à accepter au nom de la Société du Musée romand, la succession de feu Henri de Mandrot, et à requérir en faveur de la Société le certificat d'héritier, Mme Hélène de Mandrot prenant la qualité de légataire et d'usufruitière de la succession ; 2. à passer avec Mme Hélène de Mandrot une convention relative au règlement de la succession, et à procéder à diverses autres opérations.

M. de Meuron recommande à l'assemblée d'accepter ces propositions, qui constituent un arrangement équitable, grâce auquel le Comité pourra mener à bien l'œuvre essentielle de la Société : constituer un Musée romand d'art et d'histoire dans l'admirable cadre du château de La Sarra.

Après une discussion, au cours de laquelle M. le juge cantonal Masson a demandé et obtenu quelques précisions intéressantes, les divers articles et l'ensemble des propositions du Comité sont acceptées sans opposition par l'assemblée. La Société du Musée romand accepte donc, à titre d'héritière, la succession de Henri de Mandrot, la totalité de la succession restant soumise à l'usufruit de Mme de Mandrot, dont l'autorisation sera nécessaire pour l'ouverture du Musée romand. Disons à ce propos que, sur le vœu très légitime de Mme de Mandrot, le château ne sera pas ouvert au public avant au moins une année. Pendant ce temps, la Société continuera son activité ; mais les salles particulières du château, à part celle qui est d'ores et déjà réservée au Musée romand, ne seront pas accessibles au public avant un certain temps.

Après avoir approuvé les comptes présentés par M. Roger de Cérenville, le dévoué trésorier-secrétaire du Comité, l'assemblée nomme ensuite douze nouveaux membres du Comité : MM. Ernest Biéler, artiste peintre, Adolphe Burnat, architecte à Vevey, André Chavannes, avocat à Lausanne, César Droin, avocat à Genève, Robert Guex, greffier du Tribunal fédéral, Mme de Montet, à Vevey, et M. le syndic de La Sarra. MM. Masson, juge cantonal, Wambold, à Morges, et William Grenier, à Lausanne, sont désignés comme vérificateurs des comptes et suppléants pour l'exercice 1921. La cotisation demeure fixée à 5 fr. par an ; elle peut être remplacée par un versement unique de 100 francs en espèces, ou éventuellement par le don d'un objet ancien d'une valeur égale, reconnue par le Comité qui confère la qualité de membre à vie de la Société. Avec les nouvelles adhésions, la Société est actuellement forte de près de 300 membres.

L'association se trouve donc désormais assise sur des bases solides. Son avenir matériel paraît garanti par une rente suffisante pour l'entretien du château et de ses précieuses collections. Ainsi que M. René Morax l'a fait remarquer avec beaucoup d'à-propos, il est maintenant du devoir de tous les sociétaires d'assurer par leur collaboration la vitalité de l'entreprise. Le Musée romand ne pourra en effet accomplir sa belle tâche que si ses sociétaires deviennent toujours plus nombreux et que si l'on s'y intéresse activement dans toutes les parties de la Suisse

romande. C'est à ce prix seulement qu'il deviendra pour notre pays une véritable source de joie et de bienfaisante énergie. Rappelons ici que les demandes d'admissions sont reçues par M. Aug. Barbey, Bel Coster, Lausanne.

Témoignant immédiatement sa volonté d'agir, l'assemblée a décidé de reprendre, dans le premier semestre de 1921, le projet qui avait dû être abandonné, d'une promenade à Saint-Saphorin et Glérolles, accompagnée d'une conférence. Elle a décidé également de faire exécuter un portrait de H. de Mandrot, qui sera placé dans une des salles du château.

Après l'assemblée générale, le comité agrandi a tenu une séance, au cours de laquelle il s'est constitué comme suit : M. A. Barbey, président, M. Robert Guex, vice-président, M. Roger de Cérenville, caissier, M. André Chavannes, secrétaire. Il a formé dans son sein un bureau chargé d'expédier les affaires courantes.

* * *

La Société du Vieux-Lausanne a eu sa dernière assemblée générale le mercredi 10 novembre.

M. Maillefer, syndic, qui était, de droit, président de l'association, et M. Haemmerli, secrétaire au même titre, ne pouvant plus, par le fait de leurs occupations, accorder au Vieux-Lausanne l'attention et le temps désirables, ont demandé d'être déchargés de leurs fonctions. L'assemblée a, en conséquence, modifié ses statuts de telle manière que, dorénavant, le Vieux-Lausanne n'aura plus obligatoirement, comme président, le syndic et, comme secrétaire, le secrétaire municipal. Le Comité, dans lequel la Municipalité restera représentée par deux personnes, nommera lui-même son président et son secrétaire. M. Haemmerli fut désigné pour remplacer dans le Comité Jules Dumur, décédé.

L'assemblée entendit ensuite trois intéressantes communications : de M. G.-A. Bridel, au sujet de trois portraits légués au Vieux-Lausanne par R.-A. Bergier ; de M. Maxime Reymond, sur deux anciens plans de Lausanne, et de M. André Kohler, sur la Légion académique qui fut organisée à Lausanne à l'époque de la Campagne du Rhin (1856-1857).

* * *

M. Raisin, avocat à Genève, a remis dernièrement à la Société du Vieux-Lausanne, par l'obligeant intermédiaire de M. William de Sévery, une curieuse et intéressante plaquette intitulée « Description fidèle de la *Fontaine minérale de la Poudrière,*

auprès du Faubourg de la Barre de Lausanne, Contenue dans une lettre de Monsieur Reinet, Maître Apothicaire Chimiste de Genève, Laquelle a esté écrite à un de ses Amis de Lausanne. — A Lausanne chez Théophile Crosat. — MDCCXX. »

Dans cette lettre, datée de Genève le 7 septembre 1720, R. Reinet expose que les Eaux minérales de la Poudrière « sont froides et sortent fort claires d'un rocher, au bas d'une colline ». La source donne de l'eau en assez grande abondance. Cette eau a un petit goût ferrugineux ; elle dépose, où elle passe, une matière jaunâtre et teint de la même couleur toutes les pierres sur lesquelles elle coule. Après une série de quinze essais, dont il donne le détail, Reinet tire la conclusion que « ces Eaux contiennent une raisonnable quantité de Fer ou de Mars fort subtil et atténué, que les dites Eaux ne peuvent être transportées sans se détériorer et sans perdre le soufre volatil qui est le principal agent de leur opération et qui leur communique de très grandes vertus » ; qu'elles ne donnent « aucune marque d'acidité, que leur usage donne beaucoup d'appétit en rétablissant le ferment de l'estomac », qu'elles ont aussi une vertu purgative et que leur usage « doit convenir dans bien des sortes de maladies ». Les Eaux Minérales de la Poudrière, dit M. Reinet comme conclusion générale, « renferment tous les principes les plus efficaces et les plus recherchés dans les Eaux minérales et les plus propres à produire les bons effets que l'on attend généralement de ce remède ». Il donne la liste des cas où l'usage de ces eaux peut donner de bons résultats : toutes les maladies d'obstruction, les fièvres intermittentes rebelles, toutes les maladies de la peau, les affections de reins et de la vessie, etc., etc.

Loin d'être situées, comme souvent, « dans des lieux incommodes », ces eaux se trouvent justement à la portée d'une ville « où toutes choses abondent : où l'honnêteté et l'affabilité sont naturelles à ses habitants et où se trouvent un grand nombre de personnes également distinguées par leur naissance et par leur savoir, avantages qui contribuent toujours aux bons effets que l'on attend de la boisson des Eaux Minérales ».

Il est vraiment fâcheux que les Lausannois du XIXme siècle aient laissé perdre cette source qui était très connue au XVIIIme, et le rendez-vous de la meilleure société de l'époque. Cette ville ne manque pas d'hommes d'initiative et de personnes qui s'intéressent au bien public. Cette question attirera peut-être leur attention.